**CONCEPTION ET REALISATION D'UN SITE WEB DE MARKETING (tabitha kreative)**

Entre les soussignés :

egeraTech, NIF : 4001937020, RC : 35953/22, Tél : +257 69842175, [contact@egeratech.com](mailto:contact@egeratech.com), [www.egeratech.com](http://www.egeratech.com), Avenue des Etats Unis, № 76, Kigobe Sud. Ci-après dénommé : le créateur, d’une part ;

ET

……………………………………………………………………………………….…………………………,

NIF \*: ……………………………………, RC \*/Acte d’agrément : …………………………….,

Représentée par Madame/Monsieur : ………………………………………………………...,

CNI \*: …………………………………… …………, Délivrée le …………………………………… à …………………..…………………, Tél : ………………………………,

Email : …………………………………………….……………., Ci-après dénommé, le client, d’autre part.

Considérant que le client souhaite un site web qui affiche la description de Tabitha kreative: à propos, mission, vision, services, portfolio, équipe, partenaire et contact afin que l’utilisateur du site puise visiter le site. Admin du site va gérer la description.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : le créateur s’engage à :

* Faire la conception et réalisation de cet site web dans 1 mois
* Utiliser vue js et Django rest framework comme technologie de développement

Article 2 : le client s’engage à :

* Fournir les données nécessaire (images, …)
* Payer les frais de conception et réalisation de l’application : neuf cent quatre-vingt cinq mille cinq cent de franc Burundi (985500 fbu)
* Payer les frais d’hébergement et de nom de domaine chaque année (pour la premiere année c’est inclus au prix total)
* Payer les frais de maintenance chaque année : cent mille de franc Burundi (70.000fbu)

Article 3 : le code source appartient au créateur

Article 4 : l’ajout des fonctionnalités sera facture à part

Article 5 :

* Un site web Internet est publiée sur un réseau informatique public de dimension internationale. Tout site publié sur ce réseau peut être attaqué, piraté, téléchargé puis utilisé par tout ordinateur dans le monde. Le « Client » ne peut imputer au « Créateur » la responsabilité d’un abus de ce type ni des éventuelles conséquences à l'égard des installations et matériels du Client.

Article 6 : Le calendrier de paiement du coût de l’application commandé par le « Client » est fixé en

trois étapes comme suit :

* 490.000fbu prévu à la signature du contrat
* 250.000fbu à la moitié du projet
* 245.500fbu après le test final

Article 8 : le non-paiement du coût du site web commandé par le « Client » engendre la

discontinuité du développement de l’application

Article 9 : le retard des données nécessaire augmente le délai du développement

**Proposition d’arborescence**

Fait à Bujumbura, le ……./……/………….

Le créateur Le client